



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 mai 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 mai 2014		
Date d'affichage 15 mai 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Désignation des comités de pilotage, technique et d'attribution pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUICHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

**Procurations :**

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle,  
RE Daniel donne procuration à BOUBEKER Patrick,  
CREMADES Laurence donne procuration à GARRON André.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUICHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat « Cœur de ville » entre la commune, l'Etat, l'ANAH et la région prévoit la mise en place d'instances de pilotage.

Il s'agit :

- d'un comité de pilotage chargé de coordonner et d'animer les partenariats. Il s'assure de la bonne exécution des prestations.
- d'un comité d'attribution qui a pour objectif de présenter des dossiers aux élus désignés afin qu'ils puissent prendre les décisions d'attribuer ou pas les subventions.
- d'un comité technique chargé de valider les dossiers à soumettre au comité d'attribution. Il assure la coordination et le suivi de l'opération ainsi que le contrôle de l'équipe d'animation. Il valide les propositions de l'opérateur sur les ménages à rencontrer et les suites à donner à chaque situation.

Ces comités ont été créés et leurs membres désignés par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2013.

En raison des élections municipales des 23 mars et 30 mars 2014, le conseil municipal a été renouvelé. Il est donc nécessaire de renouveler la désignation des membres représentant la commune au sein du comité de pilotage et du comité d'attribution.



\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 303-1,

VU les délibérations du 27 juin et 26 septembre 2013,

VU la convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) entre la commune, l'Etat, l'ANAH et la région,

**CONSIDERANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner les membres des comités de pilotage et d'attribution de l'OPAH « cœur de ville »,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** la composition :

➤ Du comité de pilotage de l'OPAH qui sera présidé par le maire et composé :

- de représentants de la commune :
  - Madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire
  - Monsieur Thierry DUPONT, adjoint au maire
  - Monsieur Joseph FINO, adjoint au maire
  - Monsieur Jean-Paul BOUTIER, conseiller municipal
  - Monsieur Régis CHEVROT, conseiller municipal
  - Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal
- du délégué départemental de l'ANAH ou de son représentant
- du président de la région PACA ou son représentant
- du président du département du Var ou son représentant
- d'un représentant de l'Etat
- d'un représentant de la caisse d'allocations familiales

➤ Du comité d'attribution de l'OPAH qui sera présidé par le maire et composé des représentants de la commune suivants :

- Madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire
- Monsieur Thierry DUPONT, adjoint au maire
- Monsieur Joseph FINO, adjoint au maire
- Monsieur Jean-Paul BOUTIER, conseiller municipal
- Monsieur Régis CHEVROT, conseiller municipal
- Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal

Il est rappelé que le comité technique de l'OPAH est présidé par le maire et composé :

- d'un représentant de l'ANAH
- d'un représentant de la région PACA
- d'un représentant du département du Var
- d'un représentant de l'Etat
- d'un représentant de la C.A.F.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

27 MAI 2014

28 MAI 2014

